



FLASH INFO

L'ART DE LA TROMPERIE... ...OU COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS NOUS SERVENT SUR UN PLATEAU DORÉ LA PLUS FORTE BAISSÉ DE SALAIRE DE NOTRE HISTOIRE

APRÈS LES HEUREUSES SURPRISES...

Nombre d'entre vous ont constaté, avec délice, une hausse de leur dernière rémunération. De quoi s'agit-il ? Eh bien d'une prime supplémentaire. Non, vous ne rêvez pas ! Nos dirigeants, qui cherchent par ailleurs tous les moyens permettant de réduire le nombre de nos primes, ont décidé, en mai dernier, d'en créer une nouvelle. Miracle ! Celle-ci est mise en paiement moins de six mois après avoir été imaginée par les cerveaux de la fonction publique. Efficacité record des ministères de la fonction publique et du budget, Guichet Unique survitaminé... Sont-ce là les premiers effets du choc de simplification ? Allons-nous voir enfin fondre, sous les feux de cette nouvelle efficacité, l'ensemble des retards accumulés dans la mise en œuvre de mesures négociées, puis promises, parfois depuis plusieurs années par nos gouvernements ?

... LES DÉSILLUSIONS !

Hélas non ! Cet étonnant coup de rein des commis de Bercy et de la fonction publique n'a qu'un seul but : réduire la masse salariale par un abracadabrant tour de passe-passe qui conduira certains d'entre nous à voir leur rémunération amputée de 100 à 300 € par mois au cours des 3 à 4 prochaines années.

Une tragédie inique émanant d'un esprit tordu !

Acte 1 : campagne de dénigrement conduite début avril par M^{me} Lebranchu, ministre de la Fonction publique, contre une prime : l'IECCGS*.

Acte 2 : suppression indolore de l'IECCGS le 29 avril 2015 par décret et création le même jour d'une indemnité dégressive versée aux ex-bénéficiaires de l'IECCGS.

Acte 3 : prescription d'un anesthésique euphorisant constitué par la mise en paiement mensuel, à partir de septembre (avec les rappels courants depuis mai 2015), de l'indemnité dégressive.

Acte 4 : suppression sur deux à quatre ans et pour la moitié des contrôleurs, de toute augmentation salariale consécutive aux changements d'échelon ou de chevron.

Acte 5 : réveil difficile des salariés avec, en plus des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2009, une baisse de salaire sans précédent pouvant atteindre 300 € par mois pour les contrôleurs les plus impactés par la mesure.

LES CONTRÔLEURS, DU FAIT DE LEUR TAUX DE PRIMES ÉLEVÉ, SONT PARMI LES PLUS AFFECTÉS PAR CETTE MESURE. C'EST INACCEPTABLE !
LE SNCTA NE NÉGOCIERA AUCUN ACCORD QUI NE PRENNE PAS EN COMPTE UNE HAUSSE SENSIBLE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS.

*indemnité payée essentiellement en décembre de chaque année et qui visait à compenser la perte de pouvoir d'achat induite par l'application de la CSG sur les primes à partir de 1998.

